



Un guide pour

# l'éducation en langue française

AU MANITOBA



Réponses à des questions courantes sur :

Français langue première

Immersion française

Français de base



## Le saviez-vous?

- L'apprentissage d'une langue additionnelle, telle que le français, aide à développer chez l'élève la pensée critique, la pensée créative et les habiletés de résolution de problèmes. Par conséquent, les habiletés en Anglais, en Mathématiques et en Sciences sont également améliorées.
- Les élèves qui apprennent une langue additionnelle acquièrent une connaissance de diverses cultures et une sensibilité envers celles-ci et peuvent plus aisément s'adapter à de nouveaux contextes culturels.
- Dans les écoles publiques du Manitoba, un élève sur deux est inscrit soit à un programme ou à un cours de français.
- Selon les données du recensement de 2006, un peu moins d'un Canadien sur trois se dit capable de converser en français et près d'un Canadien sur quatre se dit capable de parler en français comme première langue officielle.
- Plus de 200 millions de personnes dans 55 pays et sur 5 continents parlent le français de façon régulière.
- Le français est la deuxième langue additionnelle la plus couramment enseignée dans le monde.
- Le français se place au troisième rang en tant que langue utilisée à l'Internet, ouvrant les portes sur un monde d'information, de réseautage et de possibilités d'apprentissage.
- Le français est une des langues officielles de la Communauté économique européenne, du Comité international olympique, des Nations Unies, de l'OTAN et de l'UNESCO.
- La francophonie mondiale compte présentement plus de 145 millions de personnes scolarisées en français.
- La langue française est utilisée dans le monde à la fine pointe du progrès industriel et technologique. La connaissance du français s'avère un atout pour obtenir des emplois dans les domaines de l'énergie nucléaire, l'ingénierie et l'aéronautique, ou en tant que chercheur en énergie hydro-électrique ou en médecine.

## L'apprentissage de la langue française, un atout pour tous!

Pour plus amples renseignements, communiquez avec la :

**Division du Bureau de l'éducation française**  
**Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba**  
 1181, avenue Portage, salle 509  
 Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3  
 Téléphone : 204 945-6916  
 Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6916  
 Télécopieur : 204 945-1625  
 Courriel : [bef@gov.mb.ca](mailto:bef@gov.mb.ca)  
 Site Web : [www.edu.gov.mb.ca/indexfr.html](http://www.edu.gov.mb.ca/indexfr.html)

## Qui est admissible?

Français langue première

- À l'intention d'un enfant francophone et, selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de l'enfant :
- d'un parent dont la première langue apprise et encore comprise est le français; ou
  - d'un parent qui a reçu son instruction au niveau primaire en français au Canada; ou
  - dont un frère ou une sœur a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français au Canada.

Et, dans l'esprit de l'article 23 de la Charte, à l'intention de l'enfant de parents :

- dont les origines francophones les disposent à lui faire (ré)apprendre la langue française, et développer son identité francophone; ou
- qui désirent maintenir les compétences en langue française de leur enfant et renforcer son identité francophone (par exemple, l'enfant d'un parent immigrant francophone, résident permanent du Canada).

Immersion française

À l'intention de l'enfant non francophone qui aspire à développer un bilinguisme fonctionnel et une appréciation des cultures francophones.



Français de base

À l'intention de l'enfant non francophone inscrit dans le Programme anglais qui aspire à développer des compétences en langue française et une appréciation des cultures francophones.



## Quels sont les objectifs?

- Le Programme français vise à faire d'un élève un francophone bilingue qui :
- maîtrise la langue française comme langue première;
  - maîtrise la langue anglaise;
  - s'engage à se construire une identité francophone positive;
  - a un sentiment d'appartenance à la communauté francophone;
  - apprécie les cultures de l'espace francophone;
  - apprécie les autres langues, cultures et communautés du Canada et du monde entier.

- Le Programme d'immersion française vise à faire d'un élève une personne fonctionnellement bilingue qui :
- maîtrise la langue anglaise;
  - est capable de communiquer en français dans sa vie personnelle et professionnelle;
  - fait preuve d'une appréciation de la langue française, de la francophonie et de sa diversité culturelle;
  - voit l'apprentissage du français comme un outil de développement personnel, intellectuel et social;
  - apprécie les autres langues, cultures et communautés du Canada et du monde entier.

- Le cours de Français de base vise à faire d'un élève une personne qui, après plusieurs années d'études :
- a des connaissances de base qui lui permettent d'enrichir ses habiletés en langue française et éventuellement à devenir bilingue;
  - fait preuve d'une appréciation des cultures francophones;
  - voit l'apprentissage du français comme un outil de développement personnel, intellectuel et social;
  - apprécie les autres langues, cultures et communautés du Canada et du monde entier.

## Quelle est l'approche utilisée?

- L'éducation en français langue première est offerte de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.
- Le cours d'anglais est offert à partir de la 3<sup>e</sup> ou de la 4<sup>e</sup> année.
- L'enfant trouve à l'école un milieu de vie scolaire et parascolaire solide et dynamique qui valorise la langue française et les cultures francophones.
- L'école, le foyer et la communauté sont des partenaires engagés dans la construction identitaire francophone de l'élève.
- La langue de communication entre l'école ou la division scolaire et le foyer est normalement le français. Le parent ne parlant pas français bénéficie de divers services, mis en place par l'école, pour accompagner son enfant dans sa vie scolaire.

- L'enseignement se fait principalement en français.
- En maternelle, l'enseignement est en français, sauf quand le bien-être émotif de l'enfant nécessite l'utilisation de l'anglais.
- De la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année, les cours sont enseignés en français pour un minimum de 75 % du temps.
- De la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, certains cours sont enseignés en français pour un minimum de 50 % du temps.
- Des expériences culturelles et des activités parascolaires sont offertes en français afin d'élargir la pratique du français au-delà de la salle de classe.
- La langue de communication entre l'école et le foyer est l'anglais.

- Le français est enseigné comme matière scolaire. Le temps d'enseignement recommandé :
 

M à 3 <sup>e</sup> année	20 minutes par jour
4 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> année	30-35 minutes par jour
9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	110 heures par crédit
- L'enseignement se fait en français.
- L'acquisition du français se fait au moyen de thèmes et de projets portant sur le vécu de l'élève et de ses intérêts personnels.
- Des activités culturelles enrichissent l'apprentissage de l'élève en français.
- Le Français intensif est une méthode d'enseignement du français axée principalement sur la littératie et est offert dans un bloc de temps concentré. Le Français approfondi, qui utilise la même méthode d'enseignement, peut suivre le Français intensif.

## À quel niveau scolaire l'élève peut-il débiter?

- L'élève admissible peut faire son entrée à tout niveau scolaire.
- Si l'élève ne parle pas français ou le parle peu lors de son entrée à l'école, celui-ci bénéficiera de mesures de francisation et d'accompagnement pour apprendre le français et pour développer son identité francophone.



- Selon la *Politique curriculaire pour le Programme d'immersion française*, il y a trois points d'entrée : l'immersion longue (à partir de la maternelle ou de la 1<sup>re</sup> année), l'immersion moyenne (à partir de la 4<sup>e</sup> année) et l'immersion courte (à partir de la 7<sup>e</sup> année).
- La majorité des écoles offrent l'immersion longue. Certaines écoles offrent l'immersion moyenne ou courte.

- Dans les écoles qui offrent le Français de base, le cours débute en 4<sup>e</sup> année et peut s'offrir jusqu'à la 12<sup>e</sup> année.
- Le Français pour les jeunes débutants peut s'offrir de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année.
- L'enseignement à distance est disponible de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Les cours en ligne sont aussi disponibles de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.
- Le Français intensif peut s'offrir en 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> année. Le Français approfondi suit et peut se prolonger jusqu'à la fin du secondaire.



## Où obtenir d'autres renseignements?

- Le français, sois de la partie!* Une brochure destinée aux parents en français langue première : <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/fc/fl1/parte>
- Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) Téléphone : 204 878-9399 <http://dsfm.mb.ca>
- Préparer un avenir prometteur* – dépliant de promotion de la DSFM : [http://dsfm.mb.ca/comites\\_csfm.php](http://dsfm.mb.ca/comites_csfm.php)
- Carte pour localiser les écoles de la DSFM : [http://dsfm.mb.ca/ecoles\\_carte.php](http://dsfm.mb.ca/ecoles_carte.php)
- Entreprenants.mb.ca – ressources pour parents francophones du Manitoba* : <http://www.entreprenants.mb.ca>

- French Immersion in Manitoba* – un guide détaillé sur le programme : [http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/french\\_imm/fr\\_imm\\_mb.html](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/french_imm/fr_imm_mb.html)
- Politique curriculaire pour le Programme d'immersion française* : <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/pol-curr/>
- A Guide to French Immersion Schools in Manitoba* – carte pour localiser les écoles : [http://www.edu.gov.mb.ca/k12/schools/fr\\_imm.html](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/schools/fr_imm.html)
- FAQs - French Immersion in Canada* : [http://www.cpfmb.com/Immersion \(1\).pdf](http://www.cpfmb.com/Immersion%20(1).pdf)
- Interesting Articles* – informations intéressantes pour les parents : [http://www.frenchforlife.ca/Parents\\_Articles.htm](http://www.frenchforlife.ca/Parents_Articles.htm)
- Canadian Parents for French (Manitoba) – une association de parents vouée à la promotion des opportunités d'apprentissage du Français langue seconde : <http://www.cpfmb.com>

- Lignes directrices concernant le français de base : guide à l'intention des divisions et districts scolaires* : <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/ligne-fdb/index.html>
- FAQs - Core (Basic) French in Canada* : [http://www.cpfmb.com/Core\\_French\\_in\\_Canada.pdf](http://www.cpfmb.com/Core_French_in_Canada.pdf)
- Interesting Articles* – informations intéressantes pour les parents : [http://www.frenchforlife.ca/Parents\\_Articles.htm](http://www.frenchforlife.ca/Parents_Articles.htm)
- Canadian Parents for French (Manitoba) - une association de parents vouée à la promotion des opportunités d'apprentissage du Français langue seconde : <http://www.cpfmb.com>